

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 3 AVRIL 2018

**Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

19

**Date de
convocation**

27/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Joël FOUILLER

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - LAGORCE - ROUBAUD

Procurations : V.DEBUE à F. SCHMITZ
Y. PHILIBERT à A. FREYTAG

Absents : C. BILLAUD - F. UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

**Délibération n° DEL 06 – 03.04.18 : FINANCES – Subvention aux coopératives scolaires Maternelle et Elémentaire
Rapporteur : Claude MOREL**

Les coopératives scolaires fonctionnent notamment avec les subventions que la commune leur attribue, c'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'approuver les aides proposées ci-dessous :

	MONTANT DE LA SUBVENTION
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	6 000,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 800,00
TOTAL	7 800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les aides proposées ci-dessus.


Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - LAGORCE

Se sont abstenus : E. PAMA - A-M. ROUBAUD

Fait à Caumont, le 3 avril 2018

Le Maire

Joël Fouiller



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400349-20180403-DEL06030418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Affichage : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation